



9 juin 2016

Projet de loi n° 83 est présentement inscrit pour adoption par l'Assemblée nationale en date du 9 juin

Le projet de loi n° 83 déposé aujourd'hui à l'Assemblée nationale franchit ainsi la dernière étape avant son adoption.

Le projet de loi n° 83 modifiant diverses dispositions législatives municipales et la Loi de la Société d'habitation du Québec prévoient trois éléments importants concernant les offices d'habitation :

- Le gouvernement pourra dorénavant par décret constituer un office régional d'habitation ou un office d'habitation issu de la fusion d'offices existants, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2017. Cela donne donc un an aux OH du réseau pour formuler des propositions de regroupement auprès du gouvernement.
- Les contributions versées au Fonds québécois d'habitation communautaire (FQHC) seraient dorénavant gérées en cogestion par la Société d'habitation du Québec et les organismes contributeurs au Fonds, soit le ROHQ, la Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH) et le Réseau québécois des OSBL d'habitation (RQOH). Le ROHQ accueille favorablement cet amendement qui donne une voix aux OH dans la gestion des fonds qui dépasse déjà les 100 millions et atteindront les 200 millions dans quelques années. Mentionnons également à ce chapitre que le ministre Coiteux a reconnu la pertinence de cette table de concertation permanente rassemblant l'ensemble des partenaires du logement social et communautaire et confirmé son financement.
- Enfin, le projet de loi n° 83 permet à la Société d'habitation du Québec d'exiger que des travaux majeurs de réparation ou d'amélioration à des immeubles d'habitation à loyer modique soient effectués, dans le délai qu'elle détermine, en transmettant un avis à l'office d'habitation visé. L'OH aura alors 45 jours suivant la réception de l'avis pour préciser ses intentions et engagements, sinon la SHQ pourra désigner une personne pour gérer les travaux, et ce, aux frais de l'office.

Dans le but de soutenir et d'accompagner ses membres tout au long du processus de regroupement des OH, le ROHQ est actuellement à élaborer une offre de services avec un consultant afin de soutenir les offices dans leur démarche de réorganisation. Le C. A. du ROHQ se rencontre la semaine prochaine afin de discuter des propositions qui seront offertes aux OH.

Les mesures de stabilité d'emploi découlant des regroupements d'OH

Le ROHQ, l'ADOHQ et la SHQ ont formé un comité de travail pour déterminer les mesures d'accompagnement relatives aux ressources humaines dans le contexte de la restructuration du réseau des offices d'habitation. Une première rencontre s'est tenue le 2 juin dernier. Plusieurs représentants de la SHQ étaient présents à cette rencontre : M. Michel Gagnon, PDG de la SHQ, le vice-président, M. François Thérien, M. Sébastien Durand, bureau de la révision des programmes et Mme Nicole Lévesque, bureau de l'organisation du travail. Ont également participé à cette rencontre, la directrice générale du ROHQ, Mme Martine Lévesque et la présidente de l'ADOHQ, Mme Dominique Raynauld.

Le but de cette première rencontre était de déterminer le mandat du comité. C'est ainsi que tous se sont entendus pour discuter des propositions formulées par l'ADOHQ en juin 2015, notamment; de mesures concernant le lien d'emploi avec le nouvel OH, de mesures de compensation pour la fin du lien d'emploi et de mesures entourant le départ à la retraite ou à la préretraite. Au terme de la rencontre, il a été entendu que la SHQ analyserait ces propositions, particulièrement les scénarios de coûts. Afin de poursuivre les échanges, une rencontre est prévue pour le mois prochain.

Tournée de l'adjoint parlementaire du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Cette tournée, présidée par M. Norbert Morin, adjoint parlementaire et député de Côte-du-Sud, est présentement coordonnée par la SHQ et le calendrier des rencontres devrait s'échelonner jusqu'à l'automne 2016. Les premières rencontres auront lieu le 21 juin à Sept-Îles et le 22 juin à Rimouski, de 13 h 15 à 16 h 30, et les places seront limitées. De plus, afin de faciliter les discussions, une consultation en ligne sera disponible pour ceux qui ne pourront assister à ces rencontres. L'invitation sera envoyée aux offices par une communication venant de la SHQ, dès la semaine prochaine. Pour représenter le ROHQ, le président, M. Robert De Nobile, sera présent à la rencontre de Sept-Îles et Mme Martine Lévesque, directrice générale, sera présente à celle de Rimouski.

Élaboration du troisième plan d'action en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale : le ROHQ rencontre le ministre François Blais

C'est à l'invitation du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. François Blais, que le président et la directrice générale du ROHQ rencontreront ce dernier le 14 juin prochain. Rappelons que le ROHQ a déposé un mémoire dans le cadre des consultations publiques qui se sont tenues en février dernier. Le réseau des offices d'habitation agit sur plusieurs fronts dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et les OH deviennent en quelque sorte des acteurs incontournables pour plusieurs mesures et interventions du plan d'action en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le mémoire propose 5 recommandations qui feront l'objet des échanges avec le ministre le 14 juin :

1. Qu'un investissement majeur soit effectué dans le logement social afin de réduire la liste d'attente et répondre aux besoins d'entretien du parc de logements actuel.
2. Que le réseau des OH dispose d'un budget adéquat, assurant les services de ressources en développement social et communautaire auprès des résidents en HLM et des autres programmes de logement social gérés par les OH.
3. Que les OH soient pleinement autonomes quant à la détermination et la gestion des ressources affectées au volet social et communautaire.

4. Que le MSSS assure la pérennité des engagements du Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social afin d'assurer les liens avec les nouvelles structures organisationnelles du réseau de la santé et des services sociaux.

5. Que les responsabilités des autres ministères (ministère de l'Éducation, ministère de la Famille, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ministère de l'Immigration, Diversité et Inclusion) à l'égard des clientèles HLM soient formalisées afin que les OH puissent établir avec eux des ententes de collaboration spécifiques visant à répondre à des objectifs et des problématiques particulières.

Pour lire le mémoire : [cliquer ici](#)

Rencontre de la Table HLM public

Deux ans après sa dernière rencontre, la Table s'est réunie le 1^{er} juin dernier. Animée par le vice-président de la SHQ, M. François Therrien, cette rencontre réunissait la Fédération des locataires d'HLM, le ROHQ, représenté par sa directrice générale, Mme Martine Lévesque, Mme Hélène Baumier de l'OMH de Montréal et l'ADOHQ, représentée par sa présidente, Mme Dominique Raynauld. Le sujet de l'assurance obligatoire pour les locataires figurait à l'ordre du jour afin que ce dossier soit réactivé à la SHQ.

Le vice-président s'est engagé à revoir l'analyse de ce dossier et à en faire un suivi à la prochaine rencontre de la Table prévue pour l'automne. Le sujet de la fin des conventions a généré plusieurs questions, notamment sur la situation des immeubles en fin de financement fédéral qui requièrent des travaux de rénovation. Des demandes ont été formulées à la SHQ afin qu'elle apporte aux OH concernés des éclaircissements sur un financement éventuel de la SHQ sans aide du fédéral. Le programme ID²EM, dont le financement n'est pas encore confirmé, a fait l'objet d'une proposition du ROHQ et de la FLHMQ afin de modifier le calendrier pour permettre le dépôt de projets estivaux. Enfin, la problématique des punaises de lit a été soumise à la SHQ afin qu'elle octroie des budgets supplémentaires aux OH, car l'intervention exige une logistique précise et des ressources supplémentaires pour que les OH puissent faire face à la situation.

L'équipe du ROHQ